

Syndicat mixte

BELLOVIC

**PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU 29 MARS 2017**

S O M M A I R E

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 22 FEVRIER 2017	Page 4
II. BUDGET PRINCIPAL	Page 4-5
III. BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Page 5
IV. BUDGET ANNEXE EAU POTABLE/PRODUCTION	Page 5
V. BUDGET ANNEXE EAU POTABLE/DISTRIBUTION	Page 5
VI. REPARTITION DES CHARGES SALARIALES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES	Page 5
VII. AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Page 5
VIII. PARTICIPATION DES COMMUNES POUR LA VOIRIE POUR LA VOIRIE RURALE 2016	Page 6
IX. ACQUISITION DE TERRAIN AU RESERVOIR DE BICHIRAN D'ALTILLAC	Page 7
X. POINT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX EN COURS	Page 8/9
XI. POINT SUR LES CONSULTATIONS EN COURS POUR TRAVAUX EAU ET ASSAINISSEMENT	Page 9
XII. EXPLOITATION DE LA STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA GREZE : RESULTAT DE LA CONSULTATION	Page 9/10

L'an deux mil dix-sept, le 29 Mars à 15 heures 00, le comité syndical du Syndicat Mixte BELLOVIC s'est réuni à la salle des fêtes de BILHAC, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUYGUE.

Date de convocation : 21/03/2017

Etaients présents les délégués désignés ci-dessous :

ALBIGNAC :

ALBUSSAC : M GARDARIN Luc (suppléant de M. Dominique BASSALER)

ALTILLAC: M. PINSAC Denis

ASTAILLAC: M. LAUSSAC Jacques (suppléant de M. Paul REYNAL)

AUBAZINE : M. LARBRE Bernard

BEAULIEU-SUR-DORDOGNE : M. ARNAUD Philippe

BEYNAT :

BILHAC : M. DUMAS Jean Paul

BRANCEILLES : M. LEYMAT Georges

BRIVEZAC : M. BARRADE Gabriel (suppléant de M. Michel CHASTAING).

CHAUFFOUR/Vell : Mme ARRESTIER Elisabeth

CHENAILLER-MASCHEIX : M. CHASSAGNE Guy

COLLONGES LA ROUGE : M. FERNANDO André

CUREMONTE : M DUMAS Yves (suppléant de M. Jean LACAZE)

LA CHAPELLE AUX SAINTS : M. PERRINET Daniel (suppléant de M. Gérard LAVASTROU)

LAGLEYGEOLLE :

LANTEUIL : M. GUIONIE Alain

LE PESCHER : M. LAROCHE Vincent

LIGNEYRAC : M. NICOLAS Marc

LIOURDRES : Mme BARRADE Lucie

LOSTANGES : M. BROUSSOLLE Pierre

MARCILLAC LA CROZE : M. CHEIZE Marc

MENOIRE :

MEYSSAC :

NEUVILLE : M. VIALETTE Daniel

NOAILHAC : M. BOUYGUE Jacques

NONARDS : Mme MEUNIER Suzanne

PALAZINGES : Mme BROUILLET Catherine (suppléante de M. Yves POUCHOU)

PUY D'ARNAC :

QUEYSSAC LES VIGNES : M. ROCHE Jean Louis

SAILLAC : Mme BATUT/CREMONT Anne

ST BAZILE DE MEYSSAC :

ST JULIEN MAUMONT : M. BERNARDIE Jean-Pierre

SERILHAC : M. LAVAL Yohan

SIONIAC : M. PUYJALON Laurent

TUDEILS : M. ROCHE Philippe

VEGENNES : M. RAYNAL Michel

CABB COMMUNAUTE pour commune de TURENNE :

COMMUNAUTE DE COMMUNES MIDI CORREZIEN : M BOUYGUE Jacques – M. DUMAS Jean-Paul (suppléant de REYNAL Bernard)

Mme BROUILLET Catherine est nommée secrétaire de séance.

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 22 FEVRIER 2017

Ce procès-verbal, qui n'appelle aucune remarque particulière, est adopté à l'unanimité.

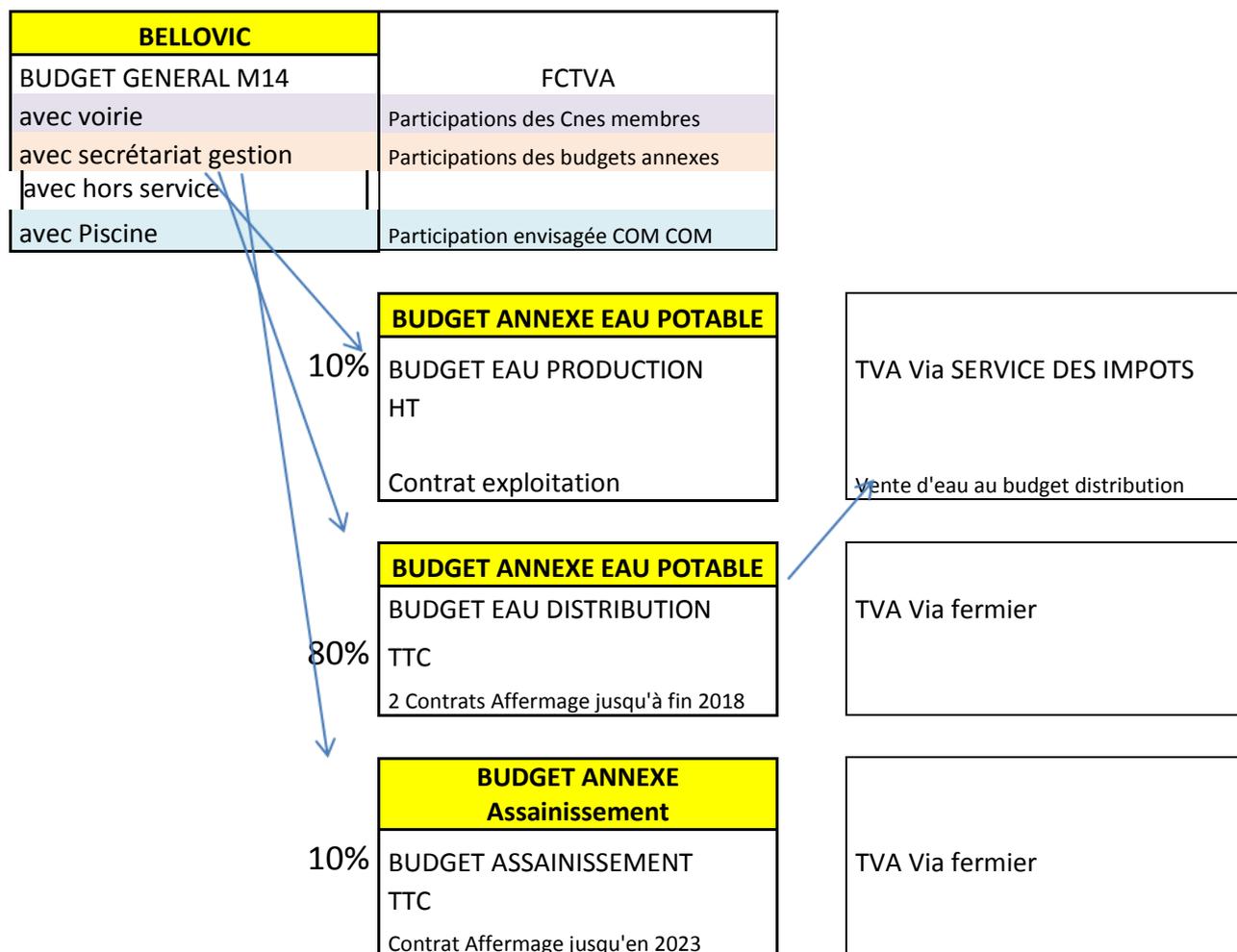
BUDGETS : PRINCIPAL ET ANNEXES

Mme GERMANE fait part des compétences transférées (Eau production, eau distribution, voirie rurale, piscine, assainissement collectif) et des différentes configurations budgétaires entre BELLOVIC, budget général, et les budgets annexes (eau production, eau distribution, assainissement). Voir détail ci-dessous

COMPETENCES TRANSFEREES :

EAU PRODUCTION
EAU DISTRIBUTION
VOIRIE RURALE
PISCINE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF

CONFIGURATIONS BUDGETAIRES



APPROBATION DES BUDGETS 2017 DES BUDGETS ASSAINISSEMENT – EAU PRODUCTION – EAU DISTRIBUTION – BUDGET GENERAL

Les propositions des budgets - budget général - assainissement, eau production, eau distribution sont approuvées à l'unanimité :

II. BUDGET GENERAL

Le budget général s'équilibre :

- en dépenses et en recettes de fonctionnement à 367 659 €
- en dépenses et en recettes d'investissement à 621 126 €

III. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le budget annexe assainissement collectif s'équilibre :

- en dépenses et en recettes de fonctionnement à 281 643 €
- en dépenses et en recettes d'investissement à 413 870 €

IV. BUDGET ANNEXE EAU POTABLE PRODUCTION

Le budget annexe eau potable production s'équilibre :

- en dépenses et en recettes de fonctionnement à 872 284 €
- en dépenses et en recettes d'investissement à 378 358 €

V. BUDGET ANNEXE - EAU POTABLE DISTRIBUTION

Le budget annexe eau potable distribution s'équilibre :

- en dépenses et en recettes de fonctionnement à 2 706 193 €
- en dépenses et en recettes d'investissement à 6 765 453 €

VI. REPARTITION DES CHARGES SALARIALES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération n°D28-2017 considérant les taux de participation de chaque budget, soit : Budget eau Distribution 80%, budget assainissement 10% et budget eau Production 10%.

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'approuver pour 2017 la répartition des charges à répartir, pour la somme de 175 682 € ;
- de considérer que le chapitre 012 correspond à tout le personnel ;
- de voter les crédits nécessaires à cette dépense.

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la répartition des charges telle que proposés.

VII. AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical que les subventions du budget assainissement collectif n'ont jamais été amorties et qu'il conviendrait de le faire pour réajuster l'équilibre comptable du budget.

Il propose d'amortir dès l'année 2017 le stock des subventions constatées sur une durée de 40 ans

pour un rattrapage partiel et, à dater de l'année 2018, de les amortir sur la même durée que les amortissements relatifs aux investissements réalisés.

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré,

- Acceptent à l'unanimité le principe d'amortir les subventions
- Donnent tous pouvoirs au Président pour effectuer les formalités nécessaires.

VIII. PARTICIPATIONS DES COMMUNES AU BUDGET GENERAL BELLOVIC

Tenant compte des prévisions budgétaires 2017,

Monsieur le Président invite les élus à se prononcer sur les participations des communes au budget général BELLOVIC.

Voirie rurale :

Il rappelle aux membres du comité syndical que les communes (anciennement SUDCO) adhèrent à BELLOVIC pour la compétence voirie rurale.

Compte tenu de l'analyse des comptes administratifs 2016 et des prévisions budgétaires 2017, le comité syndical, après en avoir délibéré,

- DECIDE pour 2017 de solliciter les communes (anciennement les communes de la Communauté de Communes du Sud Corrèzien et la Commune d'ALTILLAC) selon le mode de répartition suivant :
- Le calcul de répartition est proportionnel aux travaux effectués sur le territoire de chaque commune au cours de l'année 2016. Le montant total par commune, cumulé avec des frais de gestion estimés à 10 %, est de **100 397.39 €**.

Frais de Gestion des services :

Monsieur le Président rappelle que les communes d'ALTILLAC, MENOIRE NEUVILLE et CUREMONTE adhéraient au SIERB pour la compétence eau potable et qu'elles participaient aux dépenses de secrétariat gestion au SIERB.

Le Président précise que le budget distribution participe grandement aux frais de gestion du budget général de BELLOVIC et qu'il n'y a pas lieu de solliciter les communes.

Le comité syndical

- DECIDENT, compte tenu de ses compétences, de ne pas solliciter les communes pour la participation aux frais de secrétariat gestion.

Investissements Piscine – Pôle de loisirs :

Monsieur le Président précise que les nouveaux statuts de BELLOVIC qui sont en cours d'élaboration vont définir les compétences de BELLOVIC. Il sera proposé aux élus de supprimer la compétence Piscine, pôle de loisirs et de la restituer à la Communauté de Communes, qui porte déjà la compétence tourisme.

Monsieur le Président propose aux élus de ne pas solliciter pour cette compétence la commune d'ALTILLAC ni la Communauté de Communes mais précise que la charge des investissements réalisés en 2017 sera transférée à la Communauté de Communes par convention, dès acceptation des nouveaux statuts et transfert de compétence.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition du Président telle que détaillée ci-dessus.

n° code emprunt	04001																	
part emprunt	100,00%	Charges financières (intempéries)	Charges financières (ouvrage d'art)	Charges financières	Charges financières - Part de l'emprunt 15,78 %	Part de l'emprunt 54,25 %	Charges financières 29,97 %	Charges financières	Charges financières									
	VR 2003 CG 19	VR 2006	VR 2007	VR 2008	VR 2009	VR 2010	VR 2010	VR 2010	VR 2011	VR 2012	VR 2013	VR 2014	VR 2015	VR 2016	Total 2017	Frais de gestion 10%		
1 Altillac	0,00	1337,99	1797,12	0,00	442,08	718,34	0,00	0,00	2 028,13	830,36	1 761,22	422,41	826,56	1 485,36	11 649,57	12 814,52	Altillac	
2 Astailiac	114,95	230,55	254,41	52,15	300,39	764,61	0,00	0,00	574,56	226,72	166,13	422,41	0,00	0,00	3 106,89	3 417,58	Astailiac	
3 Beaulieu	0,00	1090,23	1547,52	170,61	1 284,96	806,26	0,00	1 153,92	1 099,27	1 105,90	1 233,86	422,41	368,19	463,13	10 746,26	11 820,88	Beaulieu	
4 Bilhac	112,68	632,29	0	129,99	339,87	363,22	111,42	0,00	281,28	255,93	222,35	422,41	294,24	812,23	3 977,92	4 375,71	Bilhac	
3 Brivezac	0,00	213,05	411,78	541,49	518,50	800,47	0,00	0,00	0,00	872,22	1 284,00	422,41	133,33	831,20	6 028,45	6 631,29	Brivezac	
7 La Chapelle aux S	0,00	1176,31	0	686,88	0,00	452,29	256,35	0,00	303,31	575,61	1 255,59	422,41	254,40	1 128,99	6 512,14	7 163,35	La Chapelle aux S	
6 Chenailiers M.	301,73	1254,67	713,73	0,00	471,23	1 406,61	169,93	0,00	1 097,63	849,29	181,04	422,41	546,31	632,90	8 047,49	8 852,24	Chenailiers M.	
8 Liourdres	320,79	639,57	0	391,71	240,05	330,83	0,00	0,00	0,00	481,92	571,05	422,41	327,34	721,15	4 446,82	4 891,51	Liourdres	
9 Nonards	155,35	284,44	389,06	197,81	423,96	1 558,15	423,85	0,00	766,78	687,63	551,01	422,41	480,43	907,29	7 248,18	7 973,00	Nonards	
10 Puy d'Arnac	204,85	1532,04	608,72	103,85	395,20	1 427,43	468,27	0,00	977,57	510,19	445,93	422,41	336,35	0,00	7 432,82	8 176,10	Puy d'Arnac	
11 Queyssac les V.	0,00	385,82	587,35	0,00	611,00	1 070,00	291,31	0,00	385,26	454,64	440,64	422,41	267,83	366,39	5 282,65	5 810,91	Queyssac les V.	
12 Sioniac	167,42	1339,43	678,07	0,00	856,95	835,18	0,00	0,00	639,52	463,53	825,85	422,41	219,15	762,07	7 209,58	7 930,54	Sioniac	
12 Tudeils	128,59	348,18	500,39	205,25	157,31	673,23	0,00	0,00	565,02	747,11	414,60	422,41	314,52	570,19	5 046,81	5 551,49	Tudeils	
13 Végennes	0,00	0,00	647,98	233,57	302,70	360,91	116,52	0,00	422,73	840,58	135,86	422,41	316,97	734,54	4 534,78	4 988,25	Végennes	
Total	1 506,36	10 464,57	8 136,13	2 713,31	6 344,20	11 567,53	1 837,65	1 153,92	9 141,06	8 901,63	9 489,13	5 913,80	4 685,61	9 415,44	91 270,35	100 397,39		
année d'échéance de l'emprunt	#####	2018	2019	2021	2021	2020	2021	2021	2022	2024	2024	2024	2025	2026				
à revoir tous les ans et à enlever en		à retirer en 2019	à retirer en 2020	à retirer en 2022	à retirer en 2022	à retirer en 2021	à retirer en 2022	à retirer en 2022	à retirer en 2023	à retirer en 2025	à retirer en 2025	à retirer en 2025	à retirer en 2026	à retirer en 2027				

IX. ACQUISITION DE TERRAIN RESERVOIR DE BICHIRAN SUR LA COMMUNE D'ALTILLAC

Monsieur le Président informe l'assemblée que le terrain sur lequel a été construit le réservoir d'eau potable de Bichiran à ALTILLAC n'appartient pas au syndicat. En effet, ce réservoir est situé sur la parcelle AC 135 d'une contenance de 10 795 m² appartenant à la SCI DAUVIS DE BICHIRAN.

Il ajoute qu'une procédure d'aliénation de chemin traversant cette même parcelle sera très prochainement lancée par la commune à la demande du propriétaire, et qu'il convient de profiter de celle-ci pour régulariser la situation du réservoir d'eau.

Il précise que le cabinet géomètre expert ROGER MAZE a procédé à la division parcellaire et qu'il sera nécessaire d'acquérir la parcelle AC 598 d'une contenance de 352 m².

Le Président propose à l'assemblée :

- D'accepter l'acquisition de la parcelle AC 598 d'une contenance de 352 m² et ce par acte administratif avec la participation de MCM Consult ;
- De l'autoriser à signer l'acte et tous documents relatifs à cette affaire.

X. PARTICIPATION DU BUDGET DISTRIBUTION AU BUDGET PRODUCTION

Monsieur le Président informe l'assemblée que le budget de fonctionnement de production n'est alimenté que par la vente d'eau auprès du budget distribution.

En effet ce budget comprend un marché d'exploitation avec une entreprise ; il n'y a pas de délégation de service public (contrat d'affermage).

Tenant compte de la proposition du budget primitif de fonctionnement 2017 exposé et accepté par les élus, Monsieur le Président propose de solliciter auprès du budget distribution pour 2017 le montant de **580 992,00 €** correspondant à la vente d'eau.

Les élus, après en avoir délibéré, acceptent à l'unanimité des votants cette proposition.

XI. POINT SUR L'AVANCEMENT DE TRAVAUX EN COURS

Mme Céline BORIE explique les différentes évolutions des travaux

SECTORISATION ET REGULATION DE PRESSION – TRAVAUX SAUR

Marchés de travaux notifiés en octobre 2016.

Nature des travaux	Montant HT
SECTORISATION ROCHE DE VIC	48 405 €
SECTORISATION SIERB	68 470 €
SONDES DE MESURE SIERB	7 505 €
REGULATION DE PRESSION SIERB	60 985 €
TOTAL TRAVAUX	185 365 €

Démarrage travaux : 13/03/2017

Fin travaux : 12/05/2017

REDUCTION DES FUITES DANS LES RESEAUX D'EAU POTABLE – TRAVAUX SOGEA / GIESPER / MIANE ET VINATIER

Marchés de travaux notifiés en septembre 2016 au groupement d'entreprises SOGEA / GIESPER / MIANE ET VINATIER

Ordre de service d'exécution du 14/11/2016 au 14/07/2017 (8 mois)

Nature des travaux	Montant HT	Entreprise
LANTEUIL : Renouvellement de l'artère de la Bitarelle	279 202,00 €	MIANE ET VINATIER
SERILHAC et LAGLEYGEOLLE : Renouvellement de l'artère Lescurotte / Le Touron	277 795,50 €	SOGEA
SERILHAC et LAGLEYGEOLLE : Renouvellement de l'artère Le Touron / Crumière	473 416,79 €	GIESPER
BEAULIEU : Renouvellement du réseau de distribution de Gouttenègre	304 215,68 €	GIESPER
TUDEILS : Renouvellement du réseau entre le Bourg / Combejanel - 1 ^{er} tronçon « le Bourg »	112 860,38 €	SOGEA
TOTAL TRAVAUX :	1 447 490.35 €	

LANTEUIL - Renouvellement de l'artère de la Bitarelle – Travaux MIANE ET VINATIER

Fin du chantier prévue le 31/03/2017.

SERILHAC et LAGLEYGEOLLE - Renouvellement de l'artère Lescurotte / Le Touron – Travaux SOGEA :

Travaux terminés.

SERILHAC et LAGLEYGEOLLE - Renouvellement de l'artère Le Touron / Crumière – Travaux GIESPER :

Pose DN 300 en cours.

Attend le 3/04/17 pour passage sous le ruisseau « Sourdoire » (exigence police de l'eau).

Fin des travaux prévue le 15/04/17.

BEAULIEU - Renouvellement du réseau de distribution de Gouttenègre – Travaux GIESPER

Fonçages sous RD 12 et 940 terminés.

Tronçon DN 80 entre les deux fonçages réalisés.

TUDEILS- Renouveaulement du réseau le Bourg / Combejanel - 1^{er} tronçon « le Bourg » - Travaux SOGEA

Travaux terminés.
Chantier à réceptionner.

RENOUVELLEMENT DE RESEAU AU BOURG DE MEYSSAC (AVENUE DU QUERCY ET IME) ET AU PESCHER (LA MAISON ROUGE / LA COSTE) – TRAVAUX TERRACOL

Ordre de service d'exécution du 01/02/2017 au 28/04/2017 (3 mois)
Montant des travaux : 128 833,50 € HT

Tronçon Avenue du Quercy :

La fin des travaux était prévue le 24/03/17.
Il reste réfection de chaussée.

Tronçon IME :

Début travaux le 27/03/2017.

LE PESCHER :

Début travaux courant avril.
Fin du délai du marché de travaux au 28/04/2017.

XII. POINT SUR LES CONSULTATIONS EN COURS POUR TRAVAUX EAU ET ASSAINISSEMENT

- Pour les travaux d'extension et de réhabilitation de réseaux d'assainissement sur les Communes d'Altillac et de Brivezac, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 8 Mars 2017 auprès des Entreprises BROUSSE et Fils à CAVAGNAC- SAUR à BRIVE- SOGEA à VILLENEUVE SUR LOT.

ENTREPRISES	OFFRES HT
SOGEA	54 793,00 €
BROUSSE ET FILS	83 480,00 €
SAUR	80 530 ,00€

- Pour les travaux eau potable- extensions, renforcements et déplacements de réseaux non programmés, une consultation a été lancée le 8 Mars 2017 avec un prix de prestations évalué au vu d'un rabais/majoration appliqué sur le bordereau unitaire du marché.
Ont répondu les entreprises ci-dessous :

ENTREPRISES	OFFRES HT
SOGEA	+ 2%
SAUR- MIANE ET VINATIER	- 2%

L'ouverture des plis a eu lieu 1h avant l'assemblée générale. Le choix sera déterminé après examen des dossiers par le BE DEJANTE et le Président

XIII. EXPLOITATION DE LA STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA GREZE : RESULTAT DE LA CONSULTATION

Une consultation a été lancée sur le journal La Montagne le 3 Février 2017 pour l'exploitation de l'usine d'eau potable de la Grèze et de sa prise d'eau. Seule l'entreprise SAUR a répondu. Dans le cadre du marché, les prestations sont évaluées par application d'un prix forfaitaire pour un volume de production annuel inférieur ou égal à 900 000 m3. Dans le cas où le volume annuel (V) est supérieur à 900 000 m3 il est fait application d'un prix unitaire /m3 produit complémentaire suivant les paliers définis ci-dessous.

Prix unitaire 1 (PU1) si $900\ 000\ m^3 < V \leq 1\ 200\ 000\ m^3$

Prix unitaire 2 (PU2) si $V > 1\ 200\ 000\ m^3$

La proposition de SAUR, acceptée par le Président, est la suivante :

	OFFRE DE BASE 23/2/2017	OFFRE VARIANTE 23/02/2017	OFFRE VARIANTE NEGO1 14/03/2017
FORFAIT 900 000 m3	213 778 €	178 661 €	177 000 €
PU1 (900 000<V< 1 200 000 m3	0,1950 €/m3	0,1950 €/m3	0,1700€/m3
PU2 (V> 1 200 000 m3)	0,1950 €/m3	0,1950 €/m3	0,1700€/m3

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE,

LA SEANCE EST LEVEE VERS 17H30